

père, Foneret clerc de Mr. le greffier Coffin
McTavish, do. McLearn, menuisier. Vaillant
court, recv. des cendres de Kedy Hart, Craw
ford fermier.

Gens à la chasse aux places.

Le sieur Bostwick, avocat à Montréal ou aux
Trois Rivières, suivant l'occasion. Jos. Badaux
fils de son père aspirant à tout, Mtre. Francoeur
avocat marchand protégé de M^s. Hart, Tom.
Juda, avocat et souscripteur à la gaz. de Fisher.

Enfants mineurs.

Trois petits Hart, un petit Juda, le petit Vézina
le petit Carter, le petit Burn.

Gens qui ne dépendent de personne.

Whiteford horloger, Lacroix boulanger, Benjamin
cordonnier, Ritter tabaconiste, Hendeson épicier
Henderson son associé, Raymond Laliberté
aubergiste et faiseur de quais flottans, Ls. Rous-
seau faiseur d'huile, Pierre Rousseau do. et client
d'un bureaucrate, Wolfe peintre, Ryan maçon,
Shanon brasseur, Grubb rien, Louison Petillouis
dit Thibeau faiseur de *hustings*. jacquetier, au-
bergiste, et colporteur de l'adresse, &c. Belhouse
faiseur de Whisky, Short, Russel, épicier, Bewes
tailleur, Woolsworth marchand à présent, Dicson
ditto. Charlot Giroux aubergiste, Kenedy tonlr.
Nicholson de Sherbrooke, Byrne bougr. Gentes
do. Thompson fils de son père, Manuel Firmin
mulâtre.

A tout bisn examiner nous ne pouvons raison-
nablement blâmer ceux qui ne pouvaient refu-
ser d'assister à cette assemblée sans risquer de se
voir arracher leur pain; mais d'ailleurs il est cer-
tain qu'un rassemblement si peu marquant, ne
peut pas porter un coup bien formidable aux in-
térêts du pays.

PRIERE DES BUREAUCRATES,

Pour l'Administration agonisante !

PLUTON, faites lui miséricorde,
PROSERPINE, intercédez pour elle,
Mânes de Castlereagh.—Priez pour elle,
Londonderry,—Priez pour elle,
Wellington,
Peel,
Illibéraux,
Tyrans,
Ennemis des Canadiens,
Canaille d'Halifax,
Ecosais pervers,
Gueux revêtus,
Ennemis de la Constitution,
Orangemen,
Faction des Tories,
Affronteurs d'honnêtes gens,
Ecrivains officiels,
Menteurs publics,
Tous les Voleurs de Deniers publics,

Rendez-vous propice, secourez-la, PLUTON,
Du blâme du Roi George,—Délivrez-la Pluton,
De la punition qu'elle mérite,
Du mépris des honnêtes gens.
De l'instigation de ses fautes,
De l'atteinte de la Chambre d'Assemblée,
De la juste vengeance d'un peuple opprimé,
Par le mérite des Gazettes officielles,
Par le mérite des soins infatigables de ses
suppôts.
Par le mérite de la dureté et de l'illibéralité
du Procureur du Général,
Par le mérite du célèbre discours du Sollici-
teur du général,
Par le mérite des intrigues de certains Con-
seillers,
Par le mérite des soins d'un aspirant au cha-
peau à TROIS cornes.
Par le mérite de tous nos espions,
Au jour du jugement, secourez la Pluton.
Proserpine intercédez pour elle.

PRIERE pour la recommandation de l'âme de l'Administration, récitée par les PATRIOTES.

SORS du Canada, âme anti-Canadienne, au
nom de la justice que tu as méconnue, au nom
de la raison que tu n'as pas écoutée, au nom du
sens commun que tu n'eus jamais, au nom de
Sa Majesté qui te redemande, au nom d'un mi-
nistère qui est trop libéral pour encourager tes
tyrannies, au nom du grand Canning qui fut trop

honnête, pour l'estimer, au nom du Lord Gode-
rich qui n'est pas un lord Bathurst, au nom du
bon évêque de Norwich qui n'est pas le ci-de-
vant lord bishop, au nom de Sir George Prévoist
qui fut persécuté parcequ'il ne fut pas un tyran,
au nom de Sir Francis Burton qui te connaît
mieux qu'un autre, (à ses dépens,) au nom du
Duc de Clarence, &c. Vas habiter le séjour
qu'embelliront, les épargnes de ta paye fournie
par les Canadiens, que tu détestes, et que l'An-
dam-Lousy, soit ta demeure; nous te demandons
cette grâce par le mérite des honnêtes gens.

OREMUS.

PLUTON & PROSERPINE—Vous à qui les lar-
mes forcées d'une pêcheresse ne sont gueres
agréables, vous qui n'oubliez pas ses fautes lors-
qu'elle est impénitente, et qui ne considérez que
son tort, jetez vos yeux de justice sur votre ser-
vante l'administration du Bas Canada, elle per-
sévère dans l'iniquité, elle est tombée dans l'in-
pénitence finale; elle ne vous demande pas par-
don; ôtez lui ce germe qui l'a rendue tyrannique,
unissez, attachez au corps de l'ancien ministre
qui a été chassé, ce petit brin d'ivroie qui a osé
vous résister; ouvrez lui le chemin qui la con-
duira à l'An-dam-Lousy! admettez la à la grâce
d'une destitution éternelle; nous vous en prions
par les mérites du grand Canning.—Ainsi soit.

JE vous recommande ma très chère sœur au
sort que vous méritez, je vous remets entre les
mains de celui qui vous a envoyé:.....afin
qu'après avoir reçu la réprimande et le chatiment
que vous et vos pareils méritez, vous retourniez
au château d'An-dam-Lousy d'où vous sortez.
Que la troupe déguenillée des.....vous reçoive
au son harmonieux de leurs Vèzes, que le sénat
des ménagers et ménagères usent une brosse et
un balai à votre compte pour préparer votre ré-
ception, que la compagnie des maçons qui ont
préparé votre antique château, grâce aux deniers
Canadiens vous reçoive au bruit de leurs truelles,
que le chœur des banquiers écossais vous retien-
ne pour toujours garmi eux pour être leur pré-
sident: afin qu'établi chez vous, vous n'en sortiez
que pour vous faire enterrer. Puissiez vous voir
Sir George et Sir Francis, jouissant d'un bonheur
qu'ils méritent: et placé au rang des Tories re-
belles, puissiez vous méditer éternellement, et res-
sentir sans relâche la peine que vous méritez
pour le mal que vous avez fait aux Canadiens.
Ainsi soit.

MONTREAL.

SAMEDI, 26 DECEMBRE, 1827.

Lorsque nous suspendimes en Septembre dernier, la
publication des derniers numéros de la série de ce jour-
nal, nous avions cru que, la grande chaleur des élec-
tions étant passée, sans pourtant que l'esprit public qui
les avoit conduites se fût ralenti, il étoit convenable de
garder ces numéros pour le tems de la séance du Par-
lement, afin d'être à tems d'en faire connoître les pro-
cédés au public, et de parler des différens sujets qui
auroient fait l'objet de ses travaux. Il auroit été bien
doux sans doute, après la lutte électorique, de féliciter
un peuple, animé du véritable esprit des sujets anglois,
se reposant des fatigues qu'il avoit éprouvées, et aussi
sur ses lauriers constitutionnels, foulant aux pieds les
cent têtes de l'hydre bureaucratique.

Mais ce n'est pas dans ces tems de triomphe que les
papiers publics sont le plus nécessaires, surtout lorsque
l'orage, éloigné pour quelque tems, menace ensuite de
noiveau, malgré sa faiblesse réelle. Il valoit donc mieux
réserver l'*Argus* pour le tems de la session. Cette ses-
sion n'ayant pas eu lieu, et l'administration ayant conti-
nué son système de punir le pays en entravant la marche
des affaires, nous croyons ne pouvoir choisir un tems plus
favorable, que celui où tout un peuple indigné adopte
malgré la terreur qu'on veut lui inspirer, la généreuse
résolution de poursuivre jusqu'aux pieds du trône de
Sa Majesté la faction peu nombreuse mais insolente
qui prétend exercer un autorité absolue et une ty-
rannie sans exemple, contre les paisibles habitans de
cette colonie. On verra dans notre feuille les procé-
dés des assemblées du District de Montréal. Nous
rendrons compte des procédés de toutes les autres as-
semblées dont nous aurons connoissance, ainsi que de
tout ce que nous croirons d'intéressant dans les circon-
stances actuelles. Dévoués à la cause du pays, parce-
que nous la croyons la plus juste, nous ne forlignerons
pas dans le chemin qui nous est prescrit, nous estimant
heureux quand nous n'aurions que le mérite de donner
un coup de patte en passant à quelque bureaucrate,

laisant à la bienveillance de nos correspondans le soin
de nous fournir quelque chose de mieux sans s'exposer
à notre jalousie.

L'Assemblée du 18 a été, comme on devoit l'espé-
rer, très-nombreuse et très-respectable, quoiqu'en
puisse dire la faction. Les résolutions qui y ont été
adoptées ont servi de base à une adresse à Sa Majesté
et au Parlement Impérial, qui a aussi été lue et adoptée
par l'Assemblée. Il y a lieu de croire que toute la
Province, lassée des vexations et des absurdités de
l'administration actuelle, s'empressera de signer les
requêtes, et que les campagnes de ce district s'organi-
seront en comités, pour faciliter la marche uniforme
des procédés, en correspondant avec celui de Mont-
réal. Nous en parlerons plus au long dans notre pro-
chain Numéro.

LORD DALHOUSIE.

Du Morning Chronicle, (Journal de Londres.)

Il est clair que le Lord Dalhousie n'est pas l'homme
qu'il faut pour le gouvernement du Canada; et que
plutôt il sera envoyé dans un climat qui lui soit plus
convenable, mieux ce sera pour tous les partis. L'est,
et non l'ouest, paraît être le lieu où les personnes de
cette trempe se trouvent le plus à l'aise. L'expérience
qu'il vient de faire, nous fournit une preuve, entre beau-
coup d'autres que nous avons vues depuis peu, que de
toutes les écoles d'où l'on tire les gouverneurs, la plus
mauvaise est réellement l'école militaire. Le Comte
Dalhousie trouve sans doute très-déraisonnable que le
peuple du Canada n'obéisse pas à ses ordres de la même
manière que le seroit un régiment de soldats. Mais la
principale bévue du Lord Dalhousie, relativement aux
Canadiens, c'est d'avoir oublié les causes qui pouvaient
les faire agir. Ce qui fait mouvoir le soldat, c'est le
" fouet à neuf branches," (cat-o'-nine tails); mais on
ne peut fouetter une nation. Dans les anciens gouver-
nemens où la masse du peuple est malheureuse, et
conséquemment abjecte, on peut trouver un motif dans
la jouissance ou dans l'espérance de jouir d'une partie
des taxes, ou de vivre d'une manière ou d'une autre,
également efficace pour assurer l'obéissance de tous
ceux qui ont de l'influence, avec le " cat-o'-nine tails."
La Chambre des Communes est aussi disposée à voter
que les ecclésiastiques à souscrire des articles de foi
sans aucune contrainte, à chaque fois que le motif es-
suffisant. Mais en Canada, pays encore tout nouveau
le peuple n'est pas dans un état à être conduit par le
fouet, et il ne peut y avoir d'association de sentimens
entre le gouverneur, qui partage avec le conseil Exécutif
tous les avantages qui s'obtiennent aux dépens de la
colonie, ou aux dépens du peuple d'Angleterre. Un tel
mécanisme rappelle l'idée d'un moulin à coton sans
pompe à feu ni courant d'eau. Le Conseil Exécutif et
le Conseil Législatif qui tient la place d'une Chambre
de Lords ne font qu'un entre eux; c'est-à-dire qu'ils
sont composés des mêmes personnes agissant sous des
titres différens. Le Gouverneur nomme les membres
qui composent le Conseil Législatif, et les Conseillers
Exécutifs trouvent le moyen de se faire choisir en as-
sez grand nombre pour former la majorité; ainsi cet
arrangement est excellent pour mettre le Gouverneur
et messieurs des Conseils exécutifs et législatifs, en état
de partager entr'eux tout ce qui en vaut la peine, si ce
n'étoit que de la Chambre d'Assemblée qui malheur-
eusement pour eux, se trouve maintenant identifiée avec
les intérêts de la Colonie. Le grand objet du Lord
Dalhousie a été d'obtenir du Parlement Canadien, un
vote permanent de subsides, c'est-à-dire d'en obtenir
le sacrifice de leur propre puissance. On remarque
dans la vie privée que peu de femmes ont cédé leurs
propriétés à leurs maris, ou des pères abandonné tout à
leurs enfans, sans avoir sujet de se repentir de leur con-
fiance. Si le Parlement du Canada, au lieu de voter
les subsides annuellement, les votait d'une manière
permanente, il aurait probablement bientôt autant de
raison de se repentir de sa confiance. Que Lord Dal-
housie se soit permis de se persuader qu'un corps in-
dentifié avec ses constituans et rempli de notions yan-
kées, aurait pu être assez blasé sur son compte pour se
sacrifier à son bon plaisir, cela fait voir chez ce Lord
plus d'amour-propre que de discernement.

Nous désirons ardemment voir mettre fin à ce système
vil; il est évident que moins nous interviendrons dans
les affaires des Canadiens, mieux ce sera. Nous pou-
vons seulement souhaiter de retenir la colonie en possé-
dant la bienveillance du peuple. L'exemple heureux
des Etats-Unis les disposera toujours contre un système
de strict contrôle. La connexion, pour être avantageuse,
doit être fondée sur une bonne disposition réciproque.
Si nous ne pouvons pas gouverner nos colonies sur ce
principe, plutôt nous les perdrons, mieux ce sera.
Lord Dalhousie et ses Conseillers ont une manière de
raisonner bien abrégée. De ce que, sans le secours du
pouvoir de la Grande Bretagne, il seroit impossible de
mettre leur système en force pendant un seul jour, ils
infèrent que ce système est nécessaire pour conserver
l'autorité de la couronne. Nous leur disons: essayez
un système qui puisse être exécuté sans l'aide ou le pou-
voir de la Grande Bretagne.

Priez pour elle.

Délivrez-la Pluton.